



FORMATION

Délimitation et identification des milieux humides et positionnement de la ligne des hautes eaux (LHE)

L'identification et la délimitation des milieux humides et de la ligne des hautes eaux (LHE) sont devenues, au fil des ans, des tâches incontournables dans le processus de prise de décision et de gestion environnementale.

Cette formation vise à familiariser les participants avec les différents types de milieux humides présents dans le Québec méridional. Les caractéristiques physiques, hydrologiques et biologiques des différents types de milieux humides seront démontrées directement sur le terrain. Les particularités régionales des milieux humides sont prises en compte dans le choix des sites visités. La délimitation des milieux humides et de la LHE sera discutée, démontrée et pratiquée via la **méthode de délimitation simplifiée** pour les milieux humides (MDDELCC, 2015) et via la **méthode botanique simplifiée** pour la LHE (MDDELCC, 2015).

CLIENTÈLE CIBLE

Les intervenants qui veulent savoir identifier, délimiter et caractériser un milieu humide ou une LHE dans un **contexte légal ou réglementaire, mais** qui sont **débutants** en la matière, sont la principale clientèle cible. Les intervenants qui travaillent avec les milieux humides et hydriques dans un contexte de **gestion, de sensibilisation ou de conservation** sont également concernés par la formation.



OBJECTIFS

1. Assurer un niveau de compétences suffisant chez les intervenants en ce qui a trait à :
 - a) Reconnaître la présence d'un milieu humide ou d'une LHE
 - b) Identifier le type de milieu humide
 - c) Délimiter le milieu humide et la LHE grâce aux *méthodes simplifiées*
 - d) Caractériser le milieu humide selon la méthode du MELCC.
2. Uniformiser les techniques d'identification et de délimitation des milieux humides/LHE selon la démarche proposée par le MELCC.
3. Accroître les connaissances nécessaires à l'identification et à la délimitation des milieux humides/LHE pour les débutants ou les gens nouvellement diplômés qui œuvrent dans le domaine.
4. Offrir une attestation aux participants ayant assisté à la formation.

PRÉALABLES

Des connaissances **minimales** en botanique sont **nécessaires** pour la réalisation des *méthodes simplifiées* sur le terrain.

Il s'agit d'une formation pratique sur le terrain. Le contexte légal entourant la gestion des milieux humides et hydriques ne sera pas spécifiquement abordé. Par ailleurs, pour mieux mettre en contexte les enseignements prodigués durant les formations, il est pertinent que le participant soit au fait des lois et règlements qui régissent les milieux humides et hydriques au Québec (*Loi sur la qualité de l'environnement, Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, Règlement sur les habitats fauniques, Loi sur les pêches...*). Consultez le site www.milieухumides.com pour plus d'informations sur la réglementation entourant les milieux humides et hydriques.

DÉROULEMENT

Chaque formation est donnée directement **sur le terrain** et est d'une durée d'environ **7 heures**, incluant les déplacements entre les sites et le temps de dîner. Chaque groupe de formation est composé d'un maximum de 15 participants et d'un formateur/formatrice. Différentes séances de formation dans diverses régions du Québec sont déjà prévues au moment d'écrire ces lignes (voir section « **Calendrier** »). Des séances de formation supplémentaires pourront être réalisées sur demande.

Une trousse d'outils sera remise à chacun des participants lors de son inscription officielle. La trousse comprendra des documents de référence en version pdf, dont le guide "*Identification et délimitation des milieux hydriques et riverains*" (MDDELCC, 2015) et le *guide d'interprétation de la "Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables"* (MDDELCC, 2015), de même que les plans régionaux de conservation de Canards illimités, des publications diverses touchant les milieux humides et hydriques et leur gestion au Québec, etc. **Il est fortement recommandé que les participants se procurent, préalablement à la formation, le guide "*Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional*"** (MDDELCC, 2015; nouvelle édition), en vente aux Publications du Québec, en format papier et électronique. En effet, la majorité des notions touchant aux milieux humides qui seront abordées dans le cadre de la formation proviennent de ce document.

CONTENU DE LA FORMATION

1. Visite exploratoire d'une grande variété de milieux humides, hydro-connectés (LHE) ou non, de même que du littoral de cours d'eau et/ou de lac (LHE)
2. Démonstration et application sur le terrain de la délimitation via les *méthodes simplifiées*.
3. Identification de plantes associées aux milieux humides fréquemment observées.
4. Démonstration sur le terrain des indicateurs physiques, hydrologiques et biophysiques utilisés pour identifier et délimiter les milieux humides et la LHE. Par exemple : relevé du sol avec une sonde pédologique, recherche de marques laissées sur les arbres, présence de dépressions et d'une litière noirâtre, topographie, etc.

CALENDRIER DES SÉANCES DE FORMATION ANTICIPÉES POUR 2019

Date ¹	Région
2019-06-12	Montérégie
2019-06-18	Trois-Rivières
2019-06-20	Québec

¹D'autres dates et d'autres régions pourront s'ajouter selon les demandes des participants.

COÛT

Un tarif préférentiel est accordé aux étudiants, sur présentation d'une preuve d'inscription à la session hiver ou été 2019 à un établissement post-secondaire.

Clientèle	Coût (avant taxes)
Non étudiant	240\$
Étudiant	175\$

INSCRIPTION

1. Communiquer avec Nicolas Houde au 581-580-8252 ou à l'adresse suivante : **formationMH@coop-ecologie.com**
2. Dès qu'un nombre suffisant d'inscriptions sera colligé pour une séance de formation prévue (**8 participants minimum**), une confirmation d'inscription officielle sera envoyée à chaque participant. **C'est à ce moment uniquement qu'une facture vous sera envoyée par le BEA.**
3. Une fois la séance de formation confirmée et les factures émises, des frais d'annulation seront facturés, en proportion équivalente à ceci :

Pénalité en cas d'annulation	Coût (% par rapport à l'inscription)
7 à 14 jours avant la formation	50%
Moins de 7 jours avant la formation	100%

À noter qu'en plus de l'offre de formation décrite dans ce document, le BEA peut élaborer une formation sur mesure pour répondre aux besoins plus spécifiques de votre organisation. Cependant, des modalités différentes (coût, nombre de participants minimal...) pourraient s'appliquer. Contactez-nous pour plus de détails.